

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

INTERDIRE LE COMMERCE DES TROPHÉES DE CHASSE D'ESPÈCES PROTÉGÉES - (N° 1895)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD31

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vatin, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Taite et
M. Vermorel-Marques

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à l'arrêt de l'émission de permis d'importation de trophées de chasse de certaines espèces menacées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer la proposition de loi en cohérence avec notre amendement proposé à l'article unique.